

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PPRI de GLUN

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 2016 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Glun.

Cette enquête publique se déroulera sur le territoire de la commune de Glun du **lundi 12 décembre 2016 au mercredi 11 janvier 2017 inclus**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires (Service Urbanisme et Territoires – Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet :

- Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires - Unité Prévention des Risques) - 2, place des Mobiles, BP 613, 07007 Privas Cedex (tél : 04.75.65.50.00).

Les observations du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

- transmises par courrier à la commissaire enquêtrice, domiciliée pour la circonstance en mairie de Glun, siège de l'enquête publique ;
- adressées par courriel à la commissaire enquêtrice ([ppriglun@free.fr](mailto:ppriglun@free.fr)) ;
- consignées sur le registre d'enquête qui sera tenu à disposition en mairie.

Sont désignés par le tribunal administratif de Lyon, en qualité de :

- commissaire enquêtrice titulaire : Mme Danièle Souveyrand-Gery, professeure de l'éducation nationale en retraite, agrégée de géographie ;
- commissaire enquêteur suppléant : M. Jean-Pierre Revol, Directeur des écoles en retraite.

La commissaire enquêtrice sera présente en mairie de Glun pour recevoir les observations des personnes intéressées aux jours et heures suivants :

<b>Lundi 12 décembre 2016</b>	<b>13 h 30 – 16 h 00</b>
<b>Jeudi 22 décembre 2016</b>	<b>9 h 00 – 11 h 30</b>
<b>Mercredi 11 janvier 2017</b>	<b>13 h 30 – 17 h 00</b>

Le Préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour approuver par arrêté préfectoral le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Glun.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique et le présent avis sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Ardèche ([www.ardecche.gouv.fr](http://www.ardecche.gouv.fr)).

A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Glun, à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Ardèche ([www.ardecche.gouv.fr](http://www.ardecche.gouv.fr)).